

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 22 juin 2016

Le 22 juin 2016 à 18h07, le Conseil de Territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Laura GIANASTASIO ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; David MASCARELLI ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Pierre MINGAUD
Philippe AMY représenté par Bruno FOTI
Pierre BAISSE représenté par Albert SALE
Patrick BIAVA représenté par Christophe SZABO DE EDELENYI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Julie GABRIEL représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Hélène LUNETTA représentée par Denis GRANDJEAN
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO
Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Raymond ROCCHIA représenté par Robert MIECHAMP
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN
Alain BOUTBOUL

CT4/220616/26

Sur le rapport de Mme Sylvia BARTHELEMY

Tarifs inscriptions et activités pour la rentrée 2016-2017

Le Conseil de Territoire a été saisi pour avis par le Président de la Métropole sur la délibération suivante :

L'Université du Temps Libre créée en 1995 par la ville d'Aubagne a intégré ses activités aux compétences du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en juillet 2012.

L'UTL met à la disposition des adhérents un dispositif leur permettant d'acquérir des compétences, de s'initier à de nouvelles disciplines ou de renforcer des connaissances pour le plaisir d'apprendre. Ouverte à tous sans critère d'âge, l'Université du Temps Libre propose tout au long de l'année un catalogue de plus de 27 activités (ateliers, séminaires, sorties, stages) et un cycle de 70 conférences de septembre à juin. Son offre de formation est toujours renouvelée parmi des activités intellectuelles, artistiques et physiques variées. L'UTL est un lieu d'échanges, de rencontres et de partage dans un esprit d'ouverture et de convivialité.

L'UTL du Pays d'Aubagne et de l'Etoile connaît un succès grandissant avec un record d'inscriptions de 920 adhérents à la rentrée 2015/2016, soit 1 % de la population du Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile (Répartition 70 % Pays d'Aubagne et de l'Etoile / 30 % hors Territoire).

Pour procéder aux inscriptions de la rentrée 2016/2017 au mois de juillet des « anciens » adhérents puis en septembre des « nouveaux », il est nécessaire de délibérer sur les tarifs des inscriptions et activités de l'UTL.

Afin d'étendre son rayonnement autour du territoire, l'UTL propose à la rentrée 2016/2017 aux communes limitrophes hors Pays d'Aubagne et de l'Etoile de devenir « Partenaire » et de faire bénéficier leurs habitants du tarif préférentiel de l'UTL.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 juin 2016.

Considérant

- Que les tarifs proposés dans le cadre des inscriptions à ces différentes activités sont fixés annuellement et afin d'indexer les tarifs de l'inscription aux activités de l'UTL à l'augmentation du coût de la vie.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à la délibération du Conseil de la Métropole qui, afin de pouvoir procéder aux inscriptions de la rentrée 2016 / 2017 interviendront dès le mois de juillet pour les anciens adhérents et en septembre pour les nouveaux adhérents et qui fixe les barèmes suivants :

1 – ADHESION ANNUELLE

Tarif « Pays d'Aubagne et de l'Etoile » pour les personnes habitant le territoire et les villes Partenaires de l'UTL	
Cotisation donnant droit à deux activités au choix dans la limite des places disponibles et l'accès à toutes les conférences	190 euros
Tarif « Hors Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile » pour les personnes habitant les autres communes	
Cotisation donnant droit à deux activités au choix dans la limite des places disponibles et l'accès à toutes les conférences	230 euros
Possibilité de s'inscrire à des activités supplémentaires « atelier, séminaire, sortie et stage » dans la limite des places disponibles	
Par atelier, séminaire supplémentaire	42 euros
Par thématique de sortie supplémentaire (archéologie/patrimoine, culture et découvertes, écologie/géologie, randonnées)	42 euros
Par stage supplémentaire	32 euros

2 - CONFERENCES

Pour les personnes non adhérentes et désirant assister aux conférences

Chéquier conférences	18 euros les 5 tickets
Ticket à l'unité	4 euros

Avis favorable

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160622-CT4-220616-26-DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160622-CT4-220616-26-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016